

Cette somme sera versée en 1987 et servira à financer la construction d'un centre de formation pour les techniciens et les techniciennes de l'agriculture.

VO le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 222-22, L. 222-24, L. 222-49 et L. 222-50
VO la délibération n°12 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.
VO l'annuaire financier de l'urgence métropole
VO la proposition commerciale du Crédit agricole mutual centre aveyron en date du 22/09/2025, actualisée en date du 26/09/2025.

Article 1. De contracter un emprunt auprès du Crédit agricole mutual centre ouest d'un montant de 5 000 000 € (cinq millions d'euros) destiné à financer la construction du centre de ressources dédié aux technologies électroniques et photoniques et aux hyperfréquences et au la buvette principal de L'Université d'Orléans.

[illegible]

- Période de mobilisation de la date de signature de la Convention jusqu'au 31/12/2025 (Date de fin de Mobilisation)
 - Concours initialement avec indemnité sur l'indice 2. Une réponse (fixée à 2 000 €) augmentée d'un range de 0.35%.
 - Paiement de l'indemnité des Indépendants - Yvelines
- Phase d'arrondissement du 1/10/2025 au 29/12/2025
 - Cancellation et formation du Concours à la Date de fin de Mobilisation, soit le 31/12/2025

1 DOCUMENT - Publié le 11 Juin 2025



26769.pdf
(.pdf, 982,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**